

CONTRAT OEUFs BIO ~ PRINTEMPS 2018

avril ~ mai ~ juin à remettre les mardis 6 et 13 mars 2018.

Chaque membre de l'AMAP s'engage à respecter la charte.

Le présent contrat est passé entre :

- **M. Eric Arrougé** producteur à Ogeu-les-Bains, déclare adhérer aux principes de la charte des AMAP et s'engage à fournir des œufs bio extra-frais – de calibre moyen à gros - issus de sa production aux signataires de ce contrat, au prix de 4 euros la douzaine.

- Et adhérent de l'AMAP D'Oloron.

email : téléphone :

MONTANT TOTAL DE L'ENGAGEMENT :

Par semaine : 2.00€ X (nombre de ½ Dz) X 13 Livraisons =€

Tous les 15 jours : 2.00€ X (nombre de ½ Dz).....X 7 Livraisons =€

DATES: 03/04, 10/04, 17/04, 24/04, **mercredi 02/05, mardi 08/05**, 15/05, 22/05, 29/05, 05/06, 12/06, 19/06, 26/06.

MODALITÉS DE RÉGLEMENT, à l'ordre d' « **Eric ARROUGÉ** »

En espèce € 1 chèque de € 2 chèques de € 3 chèques de €

Signature du producteur :

Le ... / ... / 2018

Signature de l'adhérent AMAP :

Reçu ~ CONTRATS OEUFs PRINTEMPS 2018 – AMAP OLORON

Estelle BENOIT et Janine MATRENCHARD, relais du contrat œufs bio de l'AMAP d'Oloron-Ste-Marie, attestent avoir reçu de **M. / Mme**, le paiement pour confirmation de son engagement d'achat, la somme de€ (en espèce ou ... chèque de).

Signature du producteur :

Le ... / ... / 2018

Signature de l'adhérent AMAP :

DISTRIBUTIONS DES OEUFs :

Merci de vous inscrire à une date, pour **une aide à la distribution** : / / 2018.

Dates printemps 2018 : 03/04, 10/04, 17/04, 24/04, **mercredi 02/05, mardi 08/05**, 15/05, 22/05, 29/05, 05/06, 12/06, 19/06, 26/06.